

Les syndicats et l'inclusion financière

Le cas de l'Afrique du Sud

Cédric Ludwig

Document de Travail No. 47

Bureau International du Travail
Genève



Finances Solidaires

Document de Travail No. 47

**Les Syndicats et l'inclusion Financière -
Le cas de l'Afrique du Sud**

Cédric Ludwig

Secteur de l'emploi
Bureau international du Travail, Genève

Copyright © Organisation internationale du Travail 2007
Première édition (2007)

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no. 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

BIT ou nom de l'auteur et initiale de son prénom
Les syndicats et l'inclusion financière. Le cas de l'Afrique du Sud:
(Genève), Bureau international du Travail, (2007)

978-92-2-220430-4 (print)
978-92-2-220431-1 (web pdf)

Données de catalogage:

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org ou par notre site Web: www.ilo.org/publns

Imprimé en suisse

Sommaire

Avant-Propos	iii
Annexe - Sigles et Acronymes	v
Introduction	1
1. L'environnement syndical en Afrique du Sud.....	2
1.1 Historique du syndicalisme en Afrique du Sud.....	2
1.2 Les différents syndicats	3
1.2.1 COSATU (Congress Of South African Trade Union)	4
1.2.2 FEDUSA (Federation of Union of South Africa).....	5
1.2.3 NACTU (National Council of Trade Unions)	6
2. Le système financier sud-africain.....	6
2.1 Historique du système financier Sud-Africain	6
2.1.1 Durant l'apartheid.....	6
2.1.2 Après l'apartheid	8
2.2 Mesures et implications du développement du système financiers.....	13
3. Les positions prises par les syndicats Sud Africains sur certaines questions du système financier	15
3.1 Position des syndicats par rapport au taux d'intérêt	16
3.1.1 Banque centrale, politique monétaire et taux d'intérêt directeur.....	16
3.1.2 Le taux d'intérêts d'emprunt et le taux d'intérêt d'épargne	20
3.2 Position des syndicats par rapport à l'accès au service financier	24
3.3 Position des syndicats par rapport au surendettement.....	27
4. Les actions incitées par des syndicats : Impacts et Résultats	30
4.1 Moyens d'actions utilisés par les syndicats	30
4.2 Impacts et Résultats	34
5. Conclusions	39
Bibliographie	41

Avant-Propos

L’Afrique du Sud est un pays où pour des raisons historiques les partenaires sociaux ont été impliqués dans les consultations tripartites sur l’ensemble des choix politiques économiques et financières, notamment dans le cadre du « National Economic Development and Labour Council » (NEDLAC). L’expérience est pertinente au-delà de ce pays parce qu’elle montre les liens entre choix dans les domaines politiques qui semblent éloignés du dialogue social conventionnel, et l’emploi, sa qualité et la protection des salaires.

Le rapport de Cédric Ludwig (Université de Lausanne) montre que leur participation dans les consultations du NEDLAC a obligé les syndicats Sud Africains de se positionner sur des questions de politique monétaire et fiscale. Trois sujets clefs sont abordés : le niveau du taux d’intérêt, l’accès aux services financiers aux populations défavorisées et les risques de surendettement. Le rapport fait le point sur les actions entreprises par les syndicats dans ces trois domaines et les changements qu’ils ont pu obtenir de la part des autorités publiques.

Ce rapport fait partie d’une série de travaux analytiques du programme Finances Solidaires sur l’implication des partenaires sociaux dans la gestion du secteur financier. Compte tenu de la rapidité de la mondialisation des marchés financiers et des effets sur l’emploi, la pertinence de cette analyse n’n’est plus à démontrer.

Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux de l’auteur et n’engagent pas le BIT.

Bernd Balkenhol
EMP/SFP

Annexe - Sigles et Acronymes

ABSA :	Amalgamated Banks of South Africa
ANC :	African National Congress
AZACTU :	Azanian Confederation of Trade Unions
BIT / ILO :	Bureau International du Travail / International Labour Organization
CGAP :	Consultative Group to Assist the Poor
COSATU :	Congress Of South African Trade Union
CUSA :	Council of Unions of South Africa
DTI :	Department of Trade and Industry
FATF :	Financial Action Task Force
FEDUSA :	Federation of Union of South Africa
FSB :	Financial Services Board
LSM :	Living Standard Measure
MFRC :	Micro Finance Regulatory Council
MLA :	Micro Lenders Association
NACTU :	National Council of Trade Unions
NALEDI :	National Labour and Economic Development Institute
NCR :	National Credit Regulator
NEDLAC :	National Economic Development and Labour Council
NUM :	National Union of Mineworkers
RDP :	Reconstruction and Development Program
SACP :	South African Communist Party
SAPO :	South African Post Office
SASBO :	South African Society of Banking Officials
SACCO :	Savings And Credit Cooperative
SACCOL :	Savings And Credit Cooperative League
SATLC :	South African Trades and Labour Council
SMME:	Small, Medium, and Micro Enterprises

Introduction

Le but de ce rapport est de mieux cibler l'interaction entre les partenaires sociaux, plus spécifiquement les syndicats, et le développement du système financier, comprenant par celui-ci, l'accès au service financier, les coûts de cet accès et les risques de surendettement des ménages engendrés par ces coûts.

A travers ce rapport, nous souhaitons donc déterminer :

- Quels rôles, les syndicats, ont-ils joué dans ce processus ?
- Quelles positions tiennent-ils face à ces différents problèmes ?
- Et quelles influences et rôle souhaitent-ils avoir dans ce domaine ?

Pour illustrer cela, le rapport se focalise sur le cas de l'Afrique du Sud. Les raisons de ce choix sont d'une part dues à la présence des syndicats de ce pays, dans les consultations par rapport aux politiques, économiques et sociales en général, en dehors des Conventions collectives strictement parlé. Puis d'autre part, «l'exclusion financière » se manifeste de façon très particulière dans ce pays; avec un secteur bancaire moderne compétitif et tourné vers le marché mondial, et de l'autre côté une proportion importante de la population non-bancarisée.

Ce rapport est essentiellement basé sur une revue de la littérature concernant le développement du système bancaire en Afrique du Sud. Celui-ci comprend également toutes les publications émises par les syndicats eux-mêmes à ce sujet, ainsi que les statistiques officielles sur le pays. Quelques prises de contacts directs avec certains

syndicats ont également permis de se faire une idée sur leurs positions et sur leur implication dans ce domaine.

Le rapport est structuré de la façon suivante : les parties 1 et 2 font une description générale des *syndicats et du développement du système financier* en Afrique du Sud. Dans la troisième partie, les positions des syndicats face aux problèmes de coûts des services financiers, d'accès bancaire, et de surendettement sont présentes. Puis, finalement, nous analyserons l'impact des actions syndicales et les résultats de celles-ci sur le développement du système financier sud-africain.

1. L'environnement syndical en Afrique du Sud

1.1 Historique du syndicalisme en Afrique du Sud

Les origines du syndicalisme en Afrique du Sud remontent aux années 1840¹. Les premiers syndicats furent réservés aux blancs, et défendaient des politiques de l'emploi fondées sur la discrimination raciale. Il faudra attendre les années 1920 pour voir apparaître des syndicats formés de noirs. Dans les années 1930, les syndicats de blancs et de noirs s'unifièrent même, sous l'organisation SATLC, qui n'appliquait pas une politique de discrimination raciale.

Tout ceci changea en 1948 avec l'accession au pouvoir du «Parti National» et le début du régime de l'apartheid qui supprima tous les syndicats de noirs. Ces actions furent suivies par une répression de toute tentative de création d'association composée de noirs, d'asiatique ou de gens de couleur. Cela jusqu'en 1979 où le président Pieter Botha se résout à reconnaître l'existence des syndicats ouverts à toutes races. Dès lors, le

¹ Byrnes R. M., 1996, "A country study: South Africa". The Library of Congress

mouvement syndical va jouer un rôle déterminant dans les conflits politique et dans l'opposition au régime discriminatoire de l'apartheid. Cette croissance des syndicats ouverts à tous va se manifester par la multiplication des conflits du travail et des grèves. En quelques années, la proportion de blancs et de noirs syndiqués s'inverse². En 1985, la centrale syndicale COSATU, composée des syndicats les plus puissants en termes de force de travail³, est créée. Celle-ci alliée aux partis d'opposition ANC (African National Congress) et SACP (South African Communist Party), constituait un mouvement anti-apartheid crédible et puissant, ne possédant pas encore la clé du pouvoir, mais déjà celle de l'économie, grâce aux menaces de grèves. Cette alliance entre ANC, COSATU et SACP, contribua à la perte des élections de 1994 par le «Parti National», qui signifiait donc la fin du régime de l'apartheid. Après cette victoire électorale, l'ANC devint le parti majoritaire du gouvernement, et les syndicats des principaux organes de la société civile actuelle, avec une influence sociale bien au-delà de la place de travail.

1.2 Les différents syndicats

Actuellement, l'Afrique du Sud comptabilise 3,11 millions de syndiqués⁴, soit 25,3% de sa force de travail. Ceux-ci sont représentés à travers trois grandes centrales syndicales, qui à elles seules représentent environ 89% des syndiqués. Celle-ci sont, par ordre d'importance, COSATU, FEDUSA, et NACTU.

² En 1981, les Blancs représentaient 45 % de l'ensemble des membres des organisations syndicales. En moins de deux ans, soit en 1983, ce chiffre descend à 34 %, alors que celui des syndiqués noirs grimpe à 40%.

³ A sa création, COSATU comptait un demi-million de membre répartis dans 33 syndicats affiliés, dont le puissant syndicat des mineurs (NUM)

⁴ Statistics South Africa, 2005, "Labour force survey"

1.2.1 COSATU (Congress Of South African Trade Union)

Parmi les trois principales centrales syndicales d'Afrique du Sud, COSATU est de loin la plus importante. Effectivement, avec ses 21 syndicats affiliés, dont la plupart ont au moins 50'000 membres, il compte 1,8 millions de travailleurs⁵, soit plus de 57% des personnes syndiqués. COSATU joue donc un rôle prédominant dans la voix syndicale.

Créé en 1985, à la suite de pourparlers entre différents syndicats et fédérations de travailleurs, il a connu une des plus rapides croissances de mouvements syndicaux à travers le monde. Représentant à ces débuts qu'un demi-million de travailleurs, il atteint très rapidement sa taille actuelle de 1,8 millions de membres. Alors que la tendance générale du nombre de syndiqués, après la chute du régime de l'apartheid, est à la baisse, COSATU continue de croître. Pour cela, elle appliqua une politique plus ouverte, et accepta en 1995 le syndicat SASBO (South African Society of Banking Officials), qui est caractérisé comme étant un syndicat de cols blancs, composé majoritairement de Blancs. SASBO est le seul syndicat dans son genre à être affilié à COSATU, ce qui créa parfois quelques divergences d'opinion avec les syndicats d'ouvriers au sein du COSATU.⁶

Après avoir été un des acteurs d'opposition au régime durant l'apartheid, il s'engagea pour une Afrique du Sud non-raciste, non-sexiste, sans exploitation de la classe ouvrière, et plus démocratique. Afin d'atteindre ces multiples objectifs, COSATU travaille depuis longtemps, sous forme d'alliance tripartite. Celle-ci est formée de l'ANC (African National Congress) qui est, depuis la fin du régime de l'apartheid, le parti majoritaire au gouvernement, et du SACP (South African Communist Party).

⁵ <http://www.cosatu.org.za/affiliates.html>

⁶ Malcolm, R., 1998, "Chalk and Cheese: SASBO and COSATU". South African Labour Bulletin, 22, 34-48.

Au cours de ces dernières années l'« Alliance », et plus particulièrement, le rôle de COSATU dans cette alliance est sujet à de vifs débats.

Comment a évolué cette alliance après l'apartheid ? L'indépendance et l'esprit critique de COSATU envers le gouvernement existent-ils encore, alors que celui-ci n'est autre qu'un membre de l'Alliance ? Est-ce que cette alliance, qui fut créée pour faire opposition à un adversaire commun, n'est pas obsolète, dès le moment où celui-ci disparaît ? COSATU ne représente-t-il pas un rival puissant pour l'ANC qui pourrait être tenté de le museler ou de l'affaiblir ? Ou vice versa ?

La position de COSATU à ce sujet, est que l'« Alliance », via le gouvernement, reste le seul véhicule capable d'apporter à l'Afrique du Sud les transformations fondamentales nécessaires pour sortir de l'héritage du système de l'apartheid. Tout en étant conscient qu'un programme de transformation de l'« Alliance » était nécessaire.

1.2.2 FEDUSA (Federation of Union of South Africa)

A la différence de COSATU, la FEDUSA n'a vu le jour qu'en 1997, et n'a donc pas joué de rôle dans l'effondrement du régime de l'apartheid. Avec ses 26 syndicats membres, qui représentent ensemble 0,55 millions de travailleurs⁷, FEDUSA est la seconde centrale syndicale du pays. Elle représente 17,6% des travailleurs syndiqués.

FEDUSA étant associé à aucun parti politique pour faire passer ces idées, elle utilisera donc principalement le NEDLAC comme moyen de communication pour revendiquer celles-ci. Créé en 1994, le NEDLAC (National Economic Development and Labour

⁷ <http://www.fedusa.org.za/Fedusa.asp>

Council) est une plateforme de négociations sociales qui fonctionne par un système tripartite, composé du gouvernement, des entreprises, et des syndicats.

1.2.3 NACTU (*National Council of Trade Unions*)

NACTU est la troisième centrale syndicale d'Afrique du Sud en termes de membres. Issue d'une fusion, en 1986, entre CUSA et AZACTU. Cette centrale est constituée de 17 syndicats, qui ensemble représentent 0,4 millions de travailleurs.

Tout comme FEDUSA, elle désire être affiliée à aucun parti politique afin de garder son indépendance.

2. Le système financier sud-africain

Le système financier sud-africain est un système à deux vitesses: d'un côté, un système ultrasophistiqué de niveau international comprenant une place financière parmi les dix plus grandes au monde⁸ et des produits financiers de qualité, réservés à une élite de privilégiée ou à de grandes entreprises. Et d'un autre côté, près de 50 % de la population adulte qui n'a pas d'accès aux services financiers de base.⁹

2.1 Historique du système financier Sud-Africain

2.1.1 Durant l'apartheid

Tout le système mis en place par le régime de l'apartheid présentait des inefficiences énormes. Le secteur financier n'y a pas échappé. Travaillant très étroitement avec le gouvernement, il suivait sensiblement les mêmes politiques discriminatoires que celui-ci.

⁸ <https://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/sf.html>

⁹ FinScope 2003, a FinMark Trust initiatives, <http://www.finscope.co.za>

Effectivement, sous le régime de l'apartheid de multiples barrières furent érigées à l'encontre des noirs. A titre d'exemple, ils leurs étaient interdits de posséder des terres, ce qui les privaient de garanties, et donc implicitement d'accès aux crédits.

Une loi passée en 1968, sous le nom de « Usury Act » ne favorisa pas l'accès au crédit pour le bas revenu. Dans un but de protection du consommateur, cette loi instaura un taux d'intérêt plafond basé sur le taux d'intérêt directeur, afin d'éviter que les emprunteurs subissent des charges financières exorbitantes. Cette loi rétrécit donc l'offre de service financier aux pauvres, parce que les institutions financières ne rentrèrent plus dans leurs frais sur les petits prêts. Le composant du coût le plus grand pour un petit prêteur sont les coût administratifs élevés, et non le coût de l'argent. Donc le fait de lier le taux plafond avec le taux directeur, rend cette loi discriminatoire pour les micro-prêts. Ces institutions quittèrent donc le marché, en laissant aux pauvres uniquement des solutions financières informelles.

Dés le milieu des années 80, une certaine réforme du secteur financier commença à s'opérer. Une consolidation du système en quelques grands groupes bancaires s'effectua, accompagnée de mesure de supervision et de réglementation. Grâce à un système légal et comptable déjà bien développé, ces mesures apportèrent au secteur une plus grande efficience et modernité. Il n'en reste pas moins que ces mesures servaient à nouveau à ne protéger et à bénéficier que les couches aisées de la population, et donc l'accès aux services financiers des couches défavorisées n'en a pas été amélioré.

2.1.2 Après l'apartheid

Des 1994, le paysage financier sud-africain subit des changements et des évolutions rapides. Après des années d'isolation et de sanctions économiques, le pays s'ouvrit. Dans ce processus d'intégration à l'économie globale, le secteur bancaire fut le premier concerné.

Cette intégration commença par la libéralisation de la mobilité des capitaux. Cette mesure modifie le climat économique de deux manières :

- Tout d'abord, cela injecte dans l'économie du pays des flux de capitaux provenant de l'étranger, venant du fait que le rendement du capital (machine, infrastructure) des pays développés est plus faible que celui des pays en développement. Cela permet donc à ces derniers d'investir davantage que leur épargne interne, et favorise donc la croissance.
- Le deuxième impact de cette libéralisation fut l'arrivée de nouvelles banques sur le marché. Entre 1994 et 2000, 15 banques étrangères ouvrirent des succursales sur le territoire sud africain, et 60 autres commercèrent à travers des bureaux représentatifs.¹⁰ Ces fusions, acquisitions ou créations de banques dynamisent et améliorent l'efficacité du secteur bancaire, grâce à l'augmentation de la concurrence, et à l'apport de technologie et de savoir-faire.

¹⁰ Mboweni, T.T., 2000, "South Africa's integration into the global economy". South African Reserve Bank. Octobre

De Manière générale la mobilité des capitaux amène à une plus grande efficience du système, mais aussi à une plus grande vulnérabilité de celui-ci. Dans le cas de l'Afrique du Sud, aucune crise financière post-libéralisation ne s'est produite, et le pays connaît croissance et efficience dans son économie.

Mais malgré tous ces progrès dans l'environnement économique et financier en Afrique du Sud, le pays compte toujours 50% de sa population en dessous du seuil de pauvreté (2000)¹¹, et un taux de chômage à plus de 25% (2006). Ces indicateurs démontrent bien à quel point le pays est polarisé entre riches et pauvres, et que le clivage entre blancs et noirs créé par l'apartheid n'a pas disparu. Ainsi donc, la première phase de cette libéralisation financière n'a pas eu comme résultat, une meilleure accessibilité aux services financiers formels pour les petites entreprises et les plus pauvres. En 1994, ils étaient 60% parmi la population adulte à ne pas posséder un compte en banque ou à être exclus de tout autre service financier formel. L'enjeu du nouveau gouvernement était donc non seulement de moderniser son système financier, mais aussi de rendre ces infrastructures et cette technologie accessible à grande échelle. Certaines mesures prises tiennent compte de ce problème.

Une de ces mesures fut prise en 1992 : elle consistait à réduire l'étendue du «Usury Act» de 1968, en abolissant le taux d'intérêt plafond pour tous les petits prêts. Les effets ne se sont pas fait attendre. Les micro-prêts ont augmenté rapidement pour satisfaire à la demande excédentaire, et ainsi intégrer les franges de la population se trouvant en marge du système financier. Cette prolifération d'établissements de micro-prêteur conduisit de plus en plus d'entre eux à pratiquer des taux d'intérêts très élevés et à utiliser des

¹¹ World Bank, 2000, Findings. N°134. février.

méthodes abusives. Pour palier à ces problèmes, le gouvernement, via son Ministère du Commerce et de l'Industrie, publia en 1999 «the Exemption Notice» qui impliqua la réinstauration d'un taux d'intérêt plafond décroissant sur les prêts. Parallèlement, le MFRC («Micro Finance Regulatory Council») fut créé, afin de régulariser le système et d'offrir une meilleure protection au consommateur de microcrédit. Les prêts en dessous de R10'000 peuvent être exemptés du plafonnement des taux sous certaines conditions, dont l'une d'elles est l'enregistrement de l'institution de crédit auprès du MFRC.

Entre temps, le parti ANC, fraîchement au pouvoir, adopta en 1994 le «Programme de Reconstruction et Développement (RDP)» comme cadre à une politique de transformer le pays d'une situation de société polarisée vers une société plus égalitaire. Ce programme contient un chapitre sur les réformes à effectuer sur le système financier sud-africain¹². Notamment l'amélioration de l'accès au service financier, la réduction des discriminations raciales, géographiques ou de genre à l'accès à ces services, et une meilleure coopération et implication du secteur privé dans le développement de ce secteur sont les points principaux traités dans le RDP. Le rôle des banques communautaires de différents types, ainsi que de la banque centrale sur sa politique sont également évoqué en vue d'une meilleure intégration des représentants des syndicats et de la société civile.

En octobre 2000, la situation de la pauvreté, de l'inégalité et de la discrimination ne s'était pas améliorée, en particulier pour les noirs. Le gouvernement est exacerbé de la réticence des banques à propos du manque d'accès au crédit pour les communautés pauvres. Sous le nom de «Red October Campaign », travailleurs, syndicats, petites entreprises, et bien d'autres, lancèrent une action, dans le but d'améliorer la situation. Cette campagne réussit à

¹² Reconstruction and Development Program (RDP): Section 4.7 Reform of the Financial System.

amener les banques à la table des négociations, en les invitant à participer en 2002 à un sommet organisé par le NEDLAC, afin de réformer le secteur financier, avec et dans l'intérêt des travailleurs et des pauvres. Les discussions découlèrent en 2003 sur la création de la «Charte du secteur financier». Cette charte est un engagement de la part de tous les acteurs financiers, tel que banques, compagnies d'assurance, brokers, etc. à travailler en collaboration avec le gouvernement, les travailleurs et les organisations civiles afin d'atteindre des objectifs précis, sur une durée de 5 ans, concernant l'accès au service financiers des personnes à bas revenus¹³ l'emploi des noirs, et le soutien à l'entrepreneuriat des noirs. La Charte formule également des objectifs à propos d'une introduction progressive de produits d'assurances de différents types.¹⁴

En cas d'échec des institutions financières à atteindre ces objectifs, celles-ci verraient leurs contrats et accords avec le gouvernement remis en question. Cette charte est un énorme engagement, avec des objectifs très ambitieux, qui si toutes les compagnies de services financiers les respectent, sera un pas gigantesque dans le développement du secteur financier Sud Africain. À titre d'exemple, un des objectifs est que 80% de la population à bas revenu possède, en 2008, un compte courant et un compte épargne auprès d'une institution formelle. Cela, sachant qu'en 2003, à peine 30% de cette tranche de population avait accès à ce genre de service.

¹³ (Défini comme les ménages à revenu inférieur à $\approx$ 340US\$ par mois)

¹⁴ Marié K., 2006, "Policy initiatives to expand financial outreach in South Africa". Development Bank of Southern Africa. Prepared for *Access to Finance: Building Inclusive Financial Systems*, 31 May 2006. World Bank.

Financial Sector Charter - Access Targets

PERCENTAGE OF LSM 1 – 5 WITH EFFECTIVE ACCESS TO:	2008 ACCESS TARGET	2003 ACTUAL USAGE
Transaction Accounts	80%	32%
Bank Savings Products	80%	28%
Life Insurance Products	23%	5%
Collective Investment Savings Products	1% plus 250 000	Negligible
Short Tern Risk Insurance Products	6%	Negligible

Source: Napier, M. 2005

Fin 2004, afin d'honorer les engagements pris dans la charte et d'atteindre ces objectifs, les banques s'unissent pour créer une marque commune de comptes bancaires destinée aux pauvres, connue sous le nom de comptes Mzansi. Ce sont des comptes à coûts réduits et à niveau de formalisme bas, permettant l'ouverture d'un compte avec une simple carte d'identité. Ces comptes sont limités à des transactions de dépôts, retrait, transfert, et paiement par carte de crédit, avec un solde moyen de 50\$. Ils jouent donc le rôle de passerelle pour amener les gens financièrement exclus vers les banques formelles. Cet outil est un succès, vu qu'à peine deux ans après sa création, 6% de la population utilise un compte Mzansi, soit un taux de croissance de 250% par rapport à 2005. De plus, le segment de populations atteint par les comptes Mzansi, est bien celui ciblé, vu que pour 60% des utilisateurs, il s'agit de leur premier compte bancaire, et que les noires et colorées sont la plus grande proportion d'utilisateurs de ces comptes.¹⁵

¹⁵ Finscope surveys, 2006. FinMark Trust. December

Un autre exemple en 2005 est le lancement du MTN banking et de la WIZZIT Bank. Il s'agit de banques virtuelles, possédant des arrangements avec quelques opérateurs de téléphonie mobile et grandes banques d'Afrique du Sud. WIZZIT et MTN se servent de la technologie de la téléphonie mobile et de son réseau, afin de fournir des services financiers, tel que l'épargne et le transfert d'argent, sans utiliser de distributeur automatique ou de succursale bancaire. Cela offre donc un service «low cost» accessible géographiquement sur l'ensemble du pays, permettant aux pauvres et aux populations rurales de mettre un premier pas dans le système financier formel. Ce système serait même moins coûteux que les comptes Mzansi, et permettrait une accessibilité encore plus grande vu que parmi les exclus du système bancaire Sud Africain, 31% possèdent un mobile, et que 17% supplémentaire y ont accès. Ce «cellphone banking» est donc prometteur, et depuis son lancement en 2005, 50'000 sont devenu clients de la WIZZIT Bank.¹⁶

2.2 Mesures et implications du développement du système financiers

Le développement du système financier, et notamment l'accès au service financier, est un facteur essentiel au développement d'un pays (Schumpeter, 1911). Au niveau des ménages, l'accès au service financier permet aux ménages d'investir, d'épargner, d'assurer leurs biens, ou d'emprunter. Au niveau des entreprises, cet accès au service financier augmente leur productivité, favorise l'entrepreneuriat, et contribue ainsi à la création d'emploi. Tout ceci crée un climat économique favorable, et améliore la croissance économique.

¹⁶ Ivatury, G., Pickens, M., 2006, "Mobile Phone Banking and Low-Income Costumers". CGAP.

Parmi les facteurs limitatifs d'accès à de tels services formels, il y d'abord la distance géographique des agences bancaires par rapport au lieu de résidence, particulièrement, en zones rurales.

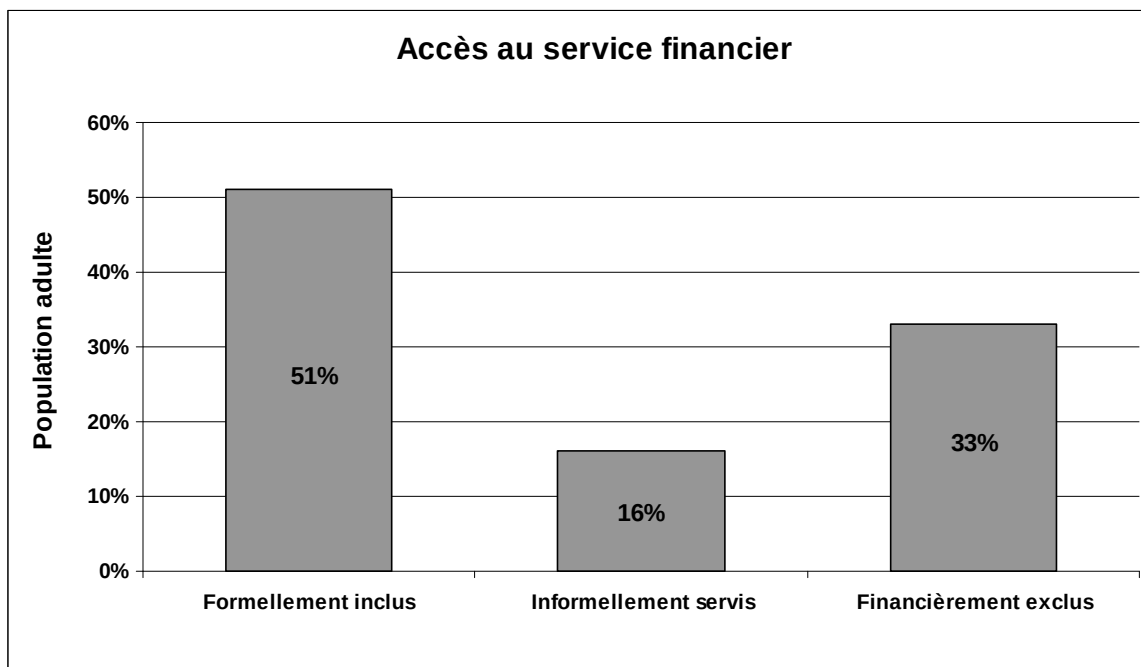
Une autre raison de l'exclusion bancaire est les coûts de transactions et de gestion de ces services. Ces coûts sont souvent trop élevés pour les banques, mais aussi pour les personnes à faibles revenus.

Enfin, le niveau de formalisme et le cadre légal peuvent aussi être des facteurs limitatifs à l'accès aux services financiers. Avec des taux d'illettrisme en général assez élevé parmi les populations pauvres des pays en développement, les formalités à remplir et les documents à fournir, peuvent être des barrières importantes. Un cadre légal et un droit foncier bien développés permettent plus facilement d'apporter des preuves sur les garanties mis en avant dans les demandes de crédit.

Il faut préciser que le degré d'accessibilité ne se limite pas à « inclus » et « exclus », mais comprend un troisième groupe intermédiaire. On catégorisera donc la population en trois groupes :

- Formellement inclus : personne utilisant les banques, les institutions financières ou tous autres produits fournis dans un cadre légal.
- Informellement servis : personne n'ayant pas accès aux services formels, utilisant donc des outils financiers non réglementés par un cadre légal.

- Financièrement exclus : personne utilisant aucun service financier, de quelques sortes qu'il soit.¹⁷



3. Les positions prises par les syndicats Sud Africains sur certaines questions du système financier

L'inclusion financière, en particulier chez les bas revenus et les pauvres, est une question qui interpelle les syndicats sud africains, car c'est une part de la solution pour lutter contre la pauvreté, améliorer les conditions de travail et augmenter la sécurité sociale.

L'inclusion financière est principalement déterminée par 3 facteurs : le taux d'intérêt, l'accès aux services financiers, comprenant les coûts et le niveau de formalisme et le risque de surendettement.

¹⁷ Survey Highlights, FinScope South Africa 2006.

3.1 Position des syndicats par rapport au taux d'intérêt

3.1.1 Banque centrale, politique monétaire et taux d'intérêt directeur

Le taux d'intérêt¹⁸ est une des variables les plus influentes sur l'économie générale. Lié à la production (PIB) et à l'offre de monnaie, ses impacts sont reflétés à travers l'investissement, l'épargne, l'inflation, la demande agrégée, la demande de monnaie, le taux de change, etc. De part son importance, on comprend bien que les syndicats ne puissent pas s'abstenir de se prononcer sur ce sujet, car l'investissement et la création d'emploi est une des conséquences du niveau des taux d'intérêts.

Une des principales critiques de la part des syndicats est adressée directement à la Banque Centrale et à sa politique monétaire. Ces critiques sont essentiellement formulées par COSATU, qui semble être le fer de lance des syndicats sur ce sujet.

Tout d'abord, les critiques se focalisent sur les objectifs tenus par la Banque Centrale qui sont de protéger à tout prix la valeur du Rand par rapport aux devises étrangères, donc de préserver un taux de change élevé. Afin d'atteindre cet objectif, la Banque centrale applique une politique monétaire restrictive, engendrant un taux d'intérêt élevé pour égaliser la demande de monnaie au peu d'offre de celle-ci sur le marché. Ce taux d'intérêt supérieur par rapport à la moyenne du rendement sur les actifs appliqués dans les autres pays, provoque un afflux de capitaux en provenance de l'étranger, et donc une demande élevée de monnaie sur le marché des changes.

¹⁸ Dans cette section 3.1.1, lorsque le terme « taux d'intérêt » sera utilisé, il s'agira du taux d'intérêt directeur, c'est à dire le taux, déterminé par la Banque centrale, auxquels les banques commerciales peuvent se refinancer

Les syndicats sont donc fortement opposé à ce but, qui selon eux, apporte des effets sociaux négatifs, et ralentisse le développement. Ils soutiennent ceci par quatre arguments :

- Tout d'abord, les conséquences d'un taux de changes trop élevé, engendre une diminution de la croissance, et donc une perte d'emplois. Le pays devient moins compétitif sur la scène internationale, créant un compte courant négatif via des exportations en baisse et des importations en hausse. L'effet global sera un ralentissement de la production, découlant sur des effets négatifs sur la situation de l'emploi dans le pays.
- Le second argument est que les taux d'intérêts trop élevés provoquent des impacts négatifs sur la croissance et l'emploi. Selon plusieurs études¹⁹ réalisées sur les entreprises sud-africaines, le niveau du taux d'intérêt a une influence prédominante sur le niveau d'investissement choisi par celle-ci. Si le loyer de l'argent est cher, il est moins attractif d'emprunter pour investir afin d'augmenter sa production.
- Le troisième argument se rapporte à un afflux de capitaux étrangers à nature spéculative, placé la plupart du temps à court terme, rendant le système financier du pays plus volatile et vulnérable aux crises financières mondiales.

¹⁹ Étude effectuée par le NALEDI (National Labour and Economic Development Institute) en 1998, ainsi qu'un rapport réalisé par le DTI (Department of Trade and Industry) titré «Financial Access for SMMEs» en 1998.

- Finalement, le dernier argument est le bénéfice que pourrait apporter une baisse du taux d'intérêt à l'Etat en diminuant son service de la dette. Effectivement, le déficit public sud-africain étant conséquent, vu que plus de 20% du budget de l'Etat sert à payer les intérêts sur la dette, une baisse du taux d'intérêt allégerait le montant à payer, et permettrait à l'Etat de posséder plus de ressources pour les dépenses sociales et la promotion de l'emploi.

Ces arguments mis en avant par les syndicals à l'encontre d'une politique monétaire restrictive, est synonyme d'amélioration du bien-être des travailleurs et l'emploi. Ils prônent le remplacement de l'objectif principal actuel de la Banque centrale, soit la protection de la monnaie sur le marché des changes, par une politique ayant pour but la création d'emploi. Ce changement de but impliquerait un changement de politique monétaire, passant d'une politique restrictive à un politique expansionniste. La création de monnaie ferait donc diminuer les taux d'intérêts, ce qui encouragerait l'investissement, découlant sur une augmentation de la production, et donc de l'emploi.

Ces recommandations de la part des syndicats sont considérées comme inapplicables par la Banque Centrale. Selon elle, les risques inflationnistes d'une politique monétaire expansionniste se conjuguaient à une suppression de l'épargne, qui se trouve à un niveau bas. Donc, une réduction des taux d'intérêts augmenterait certes le niveau d'investissement, mais parallèlement diminuerait le niveau de l'épargne, car elle serait moins attractive. Alors, avec un niveau d'épargne initial déjà faible, l'augmentation de la demande d'emprunt ne pourrait pas être satisfaite, et découlerait sur une répression financière, provoquant une rationalisation des crédits.

Cette augmentation de la Banque centrale est contestée par les syndicats. Ceux-ci démentent la relation directe entre politique monétaire expansionniste et inflation, prétendant que l'inflation n'était pas uniquement un phénomène monétaire, mais dépendait aussi beaucoup des facteurs structurels de l'économie (chômage).²⁰

La deuxième raison est aussi réfutée par les syndicats, estimant qu'une baisse des taux d'intérêts n'amènerait pas une répression financière. Selon eux, la corrélation entre le taux d'intérêt et le niveau d'épargne est empiriquement difficilement démontrable. Aussi la majorité de l'épargne sud-africaine est réalisée par des entreprises, qui sont plus influencées par la croissance de l'économie pour choisir leur niveau d'épargne, que par le taux d'intérêt. Et troisièmement, ils avancent que l'épargne n'est pas une simple contrainte et facteur favorisant l'investissement, mais qu'inversement aussi, une augmentation du niveau d'investissement influence positivement le niveau d'épargne.

En plus des recommandations et arguments émis par les syndicats ci-dessus, ceux-ci remettent en question la politique indépendantiste suivie par la Banque centrale, et souhaitent un plus grand alignement de la politique monétaire aux autres politiques macroéconomiques. Les syndicats basent leurs argumentations sur la constitution Sud-Africaine, qui stipule que la Banque Centrale agit dans ces fonctions de manière indépendante, mais doit demeurer en consultation régulière avec le ministre des finances. COSATU interprète ceci de la manière suivante, c'est que la Banque centrale dispose librement des instruments financiers afin d'atteindre les objectifs fixés, mais ne jouit pas du pouvoir de déterminer librement ces buts à atteindre. Les objectifs principaux de la Banque centrale sont écrits dans la constitution, et sont d'une part la protection de la

²⁰ COSATU, 1998, "BUDGET hearings on the Role of the South African Reserve Bank and Monetary Policy". Mars

monnaie nationale sur le marché des changes, mais aussi la création et le maintien d'une croissance économique durable. C'est sur ce deuxième aspect, que les syndicats aimeraient que la Banque centrale attache plus d'importance. Pour favoriser cette prise en compte des autres acteurs économiques et sociaux du pays par la Banque centrale, COSATU propose l'instauration d'un dialogue avec celle-ci à travers «l'Alliance».

En voulant réduire l'indépendance de la Banque centrale, les syndicats souhaiteraient également limiter certaines pratiques de celle-ci, visant à protéger les entreprises et les intérêts financiers au détriment des travailleurs sud-africains²¹.

3.1.2 Le taux d'intérêts d'emprunt et le taux d'intérêt d'épargne

Les profits réalisés par les banques sur les emprunts sont considérés comme excessifs par tous les syndicats sud-africains. Ils dénoncent tous, les montants exorbitants payés aux banques pour leurs services, et mettent en cause le taux d'emprunt élevé qu'ils appliquent (surtout sur les microcrédits).

Le «Usury Act» instauré en 1968, a eu pour but de fixer un taux d'intérêt plafond sur tous les prêts, dans l'intention de protéger le consommateur. En 1994, cette loi fut restreinte, en ôtant toutes limites de taux d'intérêt sur les microcrédits (inférieur à R6'000). En 1999, des voix commencèrent à s'élever contre cette libéralisation partielle du taux d'emprunt, donnant lieu à des débats entre, d'une part, ceux souhaitant la restauration du «Usury Act», et d'autres part, ceux voulant une augmentation du montant où peut être exigé un taux d'intérêt libre. Ces débats donnèrent naissance à «l'Exemption Notice», une sorte de compromis, réintégrant un taux plafond pour tous les prêts, mais permettant une

²¹ Le syndicat COSATU a utilisé deux exemples pour illustrer ces pratiques de la Banque centrale. Le premier exemple est celui du scandale ABSA. Le second exemple, est lors de la dépréciation rapide du Rand en 1995. La Banque centrale a alors tout fait pour maintenir la valeur du Rand à sa valeur initial, et ainsi protéger les investisseurs et le secteur bancaire de perte conséquente.

exemption pour des montants allant jusqu'à R10'000, s'ils respectent un certain nombre de conditions²².

Parmi les syndicats, le débat eu également lieu. Malgré qu'ils étaient tous d'accord sur le fait que les banques prenaient de trop grosses marges, leurs avis divergeaient quant aux façons d'y remédier. COSATU militait en faveur de la réintroduction du «Usury Act» et se positionnait donc contre tout déplafonnement. Elle affirme que sous un prétexte d'amélioration de l'accès au crédit, les micro-prêteurs se voient octroyer le droit de facturer des taux d'intérêts comme bon leurs semble. Ce système porterait préjudice aux travailleurs, aux bas revenus et aux petites entreprises, qui se trouvent à la merci de prêteurs peu scrupuleux. De plus, COSATU rejette l'argument selon lequel le droit donné aux banques de demander des taux d'intérêts élevés, leurs permettent d'atteindre des clients à hauts risques (donc les personnes pauvres ou à bas revenu), et ainsi augmenter le niveau d'accès aux services financiers au sein de la population.

Parmi les syndicats préconisant une méthode libérale dans la fixation des taux, on retrouve notamment le syndicat SASBO (« The Finance Union »)²³. Pour eux, un taux d'emprunt fixé librement par les banques est la meilleure solution :

- Le secteur des micro-business et des bas revenus, étant un marché à haut risque, et aux coûts administratifs élevés dus au manque d'économies d'échelles, oblige les banques à demander des taux d'intérêts plus hauts que

²² les conditions principales sont:

- l'institution de prêt doit être inscrite au MFRC
- le montant du prêt ne doit pas excéder R10'000
- la période de remboursement du prêt ne doit pas excéder 36 mois

²³ "The impact of interest rate ceilings on microfinance", CGAP, mai 2004.

sur un marché plus sûr, et à plus gros volumes, afin de couvrir leurs coûts. Si ces fournisseurs de service financier n'arrivent pas à couvrir entièrement leurs coûts, ce qui est le cas dans un système avec un plafonnement du taux d'intérêt, alors ceux-ci abandonnent ce secteur du marché où ils sont déficitaires. En d'autres termes, l'offre de services financiers pour les travailleurs à bas revenu et les pauvres, se restreint, ou stagne. Cela pousse ainsi ces tranches de la population vers les services informels, qui sont généralement très coûteux, et qui ne leurs fournissent aucune protection.

- La deuxième raison est que ce système amène moins de transparence de la part des institutions financières, qui tentent de dissimuler des informations aux clients pour contourner le plafond d'intérêt, et ainsi couvrir leurs coûts. Cette information moins parfaite détenue par les consommateurs ne leur permette pas d'effectuer des comparaisons de prix, ce qui réduit donc l'efficacité de la concurrence et rend le secteur bancaire moins efficient.
- C'est justement sur l'effet de concurrence qu'est basé le troisième argument contre le plafond d'intérêt. Le plafonnement n'incitera pas les micro-prêteurs à innover pour trouver des solutions à réduire les coûts administratifs. C'est au contraire avec un taux libre, et laissant agir la concurrence entre les banques ou institutions de microfinance que le taux trouvera son niveau approprié.

COSATU remet en question le niveau de concurrence existant en Afrique du Sud dans le secteur bancaire. Il estime que la concurrence entre les banques est faible, au vue de l'écart qu'il existe entre le taux d'intérêt d'emprunt (banques commerciales) et le taux d'intérêt

directeur (Banque Centrale). Dans un marché où la concurrence serait réelle, cet écart serait faible. COSATU est donc fortement opposé à un taux d'intérêt libre, et utilisant un rapport commandité par MLA (Micro Lenders Association)²⁴, estime que laisser les forces du marché agir pourraient fixer un taux d'intérêt approprié, mais de s'attendre à que ce modèle fonctionne dans un milieu oligopolistique ou cartellisé, tel que le secteur bancaire sud-africain, serait irréaliste. L'autorégulation par les forces de marché fonctionnerait seulement dans un milieu à concurrence parfaite. Dans le cadre du système bancaire Sud-Africain, il faudrait donc compenser ce facteur défaillant par une régulation des institutions financières, en imposant une registration de celle-ci. Cette registration permettrait une surveillance et une meilleure transparence des services financiers, favorisant la concurrence et enrayant les abus.

Dans le cadre de l' «Exemption Act» de 1999, les deux opinions opposées ont été prises en compte. C'est une loi, ayant d'une part un taux d'intérêt plafond, pour ceux n'atteignant pas la transparence et les normes exigées par le MFRC, et d'autre part un système à taux d'intérêt libre pour ceux remplissant ces conditions, et acceptant un contrôle du respect de celle-ci par le MFRC.

Malgré une réglementation du taux d'intérêts sur les prêts par le «Usury Act» et les «Exemption Notice», les coûts des services financiers restent très élevés en Afrique du Sud.

²⁴ Rapport écrit par Professor P.G. Du Plessis, University of Stellenbosch

3.2 Position des syndicats par rapport à l'accès au service financier

D'un point de vue plus large, COSATU relève l'échec des banques commerciales, qui depuis la libéralisation du marché en 1994, n'a pas réussi à améliorer significativement l'inclusion financière des populations à bas revenus. Ces populations restent privées des services de base telle que l'épargne, crédit et transfert. Ce manquement à leur « mission sociale » que COSATU leur attribue n'est pas dû à un manque de compétence des banques, mais à un manque de volonté de leur part à vouloir lutter contre cette exclusion. Ce manque de volonté se reflète par l'absence de compétition effective que celles-ci se livrent entre elles sur cette partie du marché. Ce manque de concurrence se fait remarquer d'une part sur les coûts, et d'autre part sur la proximité géographique des services, illustré par le nombre très modeste de nouvelles succursales ouvertes dans les villes sud-africaines à majorité noire, où un réel marché potentiel existe, comparé au nombre de nouvelles entités ouvertes par celle-ci dans les paradis fiscaux, tel que les Îles Cayman, Panama, etc.

Le syndicat accuse le secteur bancaire, par son manque de volonté, de pousser les travailleurs à bas revenu vers des services financiers informels, et de favoriser l'expansion de pratiques irrespectueuses par des usuriers.

Pour remédier au manque de volonté et d'initiatives du secteur bancaire en vers le développement d'un système financier accessible à tous, COSATU suggère une intervention du gouvernement à plusieurs niveaux:²⁵

²⁵ Recommandations lancées dans le document "Bank Charges, Microlending and the Usury Act " par COSATU en mars 1999, et présenté ensuite au *Portfolio Committee on Trade and Industry*.

- Tout d'abord, il conseille au gouvernement de réformer le système financier, en le réglementant de manière plus efficace. Ces réglementations devraient aussi bien avoir lieu dans le secteur des banques commerciales que dans le secteur des institutions de microfinances (ce qui sera fait par la création du MFRC en 1999, puis amélioré par le NCR en 2005). Ces nouvelles réglementations devraient porter autant sur les charges au sens large (taux d'intérêt de la dette, coût de transfert d'argent, coût de gestion du compte, coût d'un paiement coût d'un retrait) que sur les critères de sélection des prêts, afin de limiter les comportements discriminatoires.
- Une augmentation de la transparence des banques, en imposant de fournir aux clients une information claire sur les exigences et les coûts perçus par la banque, devrait aussi faire l'objet d'une loi. Cette mesure devrait permettre au client de détenir plus d'information pour comparer les différentes offres des banques, favorisant ainsi l'effet de concurrence.
- Dans le cadre de la concurrence COSATU dénonce les tendances de fusions et acquisitions opérées depuis la fin des années 90 dans le secteur financier, ramenant le marché à un oligopole. Cette concentration de banques diminue le nombre d'emploi et réduit la concurrence, et donc l'inclusion financière des bas revenus. Un cadre légal imposant aux banques des responsabilités sociales, et limitant les méthodes et comportements abusifs, tel que la privation de pièces d'identité du client comme garantie du prêt, sont également proposés par COSATU.

Toutes ces propositions seraient à discuter dans le cadre du NEDLAC.

Au-delà d'une réforme juridique du système financier, COSATU recommande à l'Etat de s'impliquer directement dans l'offre de services financiers aux pauvres. Le service public tel que la Poste pourrait être restructuré en fournisseur de service financier, via *Postbank* ou *Telebank* pour atteindre les populations historiquement défavorisées et les zones rurales peu accessibles.²⁶

Depuis la fin de l'apartheid les syndicats se battent pour une meilleure accessibilité au service financier par les travailleurs les plus pauvres, en incitant les institutions financières classiques à se pencher sur le problème. Observant petit à petit que les institutions financières de type capitaliste faillaient à leurs tâches, les syndicats encouragèrent donc parallèlement le développement de services financiers coopératifs. Ce type d'institution possède des valeurs et des principes de solidarité, non-raciste et non-sexiste, démocratique et appliquant une redistribution des revenus plus juste. Pour les syndicats, les coopératives devinrent un outil de plus en plus attrayant pour enrayer l'exclusion des travailleurs par les institutions financières capitalistes, et construire une classe ouvrière plus forte.

COSATU s'orienta à partir de 2002 vers une stratégie de développement et de promotion de banques coopératives (épargne et crédit coopératifs) et d'assurances coopératives. Il revendiqua lors du «Financial Sector Summit» (2002) et du «Growth and Development Summit» (2003) ses idées de promotion de celles-ci, et soutint et aida à l'adoption de la recommandation du BIT sur la promotion des coopératives (2003). COSATU demanda ensuite au NEDLAC de trouver un accord pour réduire les barrières législatives entravant le développement des banques coopératives. Il souhaite également collaborer directement

²⁶ "COSATU Parliamentary Submission on the Postal Services Bill [B97 -98]", 1998. Présenté au *Portfolio Committee on Communication*. Septembre

COSATU, 1999, "Bank, Charges, Microlending and the Usury Act". Mars 1999. présenté au *Parliamentary Hearing*. Mars.

avec ces coopératives et favoriser l'information des syndicats lui étant affiliés et des consommateurs à leurs propos.

D'autres positionnements et engagements de la part des syndicats furent pris envers l'accessibilité des services financiers de base pour tous. L'engagement de ceux-ci dans la «Red October Campaign» (2000) pour l'intégration sociale et l'égalité, réussit à amener le débat avec les banques jusque devant le NEDLAC. Prenant part intégrante aux négociations, les syndicats obtinrent des promesses d'engagements de la part des banques à travers la «charte du secteur financier» (2003). Grâce à cette coopération entre le secteur privé, le gouvernement et les syndicats, l'accès aux services financiers s'améliora progressivement. La création des comptes Mzansi²⁷ (2004) issue de ces volontés communes, donna une impulsion énorme à la possibilité de détenir un compte bancaire parmi la population à faible revenu.

3.3 Position des syndicats par rapport au surendettement

Les syndicats, et notamment COSATU, se positionneront plus clairement sur le sujet à partir de 1999, en dénonçant la trop grande liberté accordée aux banques de pouvoir facturer les montants qu'ils désiraient sur les crédits et les comptes courants, ceci étant accompagné de désinformation envers les consommateurs, les rendant petit à petit dépendant de l'institution financière jusqu'au point de surendettement.

Le débat fut amené en 2002 devant le NEDLAC, où différents acteurs tirèrent la sonnette d'alarme sur le niveau élevé de surendettement parmi les travailleurs et les pauvres, et que

²⁷ Compte bancaire fourni par des banques commerciales. Ils sont taillés pour servir les gens à bas revenus et les pauvres, leurs proposant des services financiers de bases à prix préférentiel. Les banques ne cherchent à faire aucun bénéfice sur ces comptes, mais comptent rentrer dans leur frais, et misent donc sur l'association de huit grosses banques pour effectuer des économies d'échelles, et minimiser leurs coûts.

des actions devraient être entreprises pour faire face aux problèmes découlant de la crise des microcrédits.

COSATU estime que les micro-prêts ne sont pas efficaces pour d'aider les travailleurs à sortir de la pauvreté et du besoin, et qu'au contraire ceux-ci les plongent même encore plus profondément dans celle-ci. COSATU souhaite alors changer de cap, et se distancer des autres syndicats à esprit plus commercial, tel que FEDUSA, auxquels il s'était rapproché par esprit de compétition. Considérant cette stratégie comme une erreur, il souhaite regagner son esprit syndical. Il soumet donc une série de propositions, pour protéger les ménages de tomber dans le surendettement à cause des micro-crédits:

- Il préconise, tout d'abord, à ces syndicats affiliés de ne plus promouvoir à outrance le micro-crédit (dans le sens de « prêteur privé »), voir même à le décourager.
- Pour compenser le système du micro-crédit défaillant dans les conditions dans lesquels il se trouve, il recommande de se tourner vers l'épargne coopérative. Un soutien et une promotion de ce genre de système, basé sur la collectivité et la solidarité mutuelle diminuerait les risques de surendettement, et amènerait de meilleurs résultats que le micro-crédit pour tirer les travailleurs de la pauvreté.
- Parallèlement à cela, il demande un accord au sein du NEDLAC pour une révision de la législation favorisant les possibilités de développement des banques coopératives et donc des crédits coopératifs également.

- Accompagnant les mesures précédentes, COSATU souhaite apporter son soutien aux programmes de conseils et de formations fournis aux travailleurs afin de les sensibiliser aux problèmes de surendettement, et d'éviter qu'il se retrouve dans de tels situations

Le problème du surendettement en Afrique du Sud connaît en 2005 des proportions impressionnantes. Plus de 2 millions de personnes se trouvèrent fichées sur des listes noires émises par le Bureau du crédit, les re-privant ainsi d'accès au crédit. Ces chiffres passent à 10 millions, si l'on tient compte que les familles des personnes listées sont aussi privées de l'accès au crédit. Cette trappe à l'endettement qui touche les travailleurs à bas revenus, est dénoncée par l'«Alliance»²⁸ dont fait partie COSATU. Ils estiment qu'il est injuste que les travailleurs à bas revenu paient en moyenne 175% d'intérêt par an sur leur crédit, alors que les travailleurs à revenu élevé paient seulement 26% en moyenne. Par ce fait, ils estiment inéluctable que ces travailleurs à bas revenus tombent dans cette spirale de la dette, et finissent par être mis sur liste noire. C'est donc pour obtenir une amnistie générale pour les travailleurs et les pauvres se trouvant sur ces listes noires, afin de leur permettre de réintégrer le marché du crédit, que l'« Alliance » se mobilisa sous forme de marche de protestation (2005), ou sous forme de publication²⁹. De nos jours, l'amnistie n'a pas encore eu lieu, et le nombre de personnes a crû à 5,5 millions³⁰.

²⁸ "L'Alliance" est un partenariat entre deux partis politiques, soit l'ANC (African National Congress) et le SACP (South African Communist Party), et la centrale syndicale COSATU.

²⁹ Rapport de COSATU présenté au *Portfolio Committee for Trade and Industry* sur le "National Credit Bill B18-2005". Août 2005.

³⁰ SACP, 2007, "Declaration And Press Release Of The SACP Western Cape 5th Provincial Congress". Mars.

4. Les actions incitées par des syndicats : Impacts et Résultats

Connaissant à présent le point de vue des syndicats concernant quelques questions-clef du développement du système financier Sud-Africain, nous allons nous intéresser aux moyens d'actions utilisés par ceux-ci pour promouvoir leurs intérêts. Puis dans un deuxième temps, nous analyserons l'impact de leurs actions, et les résultats effectifs sur la situation du développement des services financiers dans le pays.

4.1 Moyens d'actions utilisés par les syndicats

Les syndicats possèdent une palette de différents moyens d'actions pour intervenir et influencer la vie politique et sociale ou pour résoudre des problèmes spécifiques.³¹

- Le premier niveau d'intervention comprend des prises de position sur les sujets en question, qui peuvent être divulgués à travers des publications ou présentations. Ces prises de positions peuvent se limiter à une simple dénonciation d'un problème, ou alors découler sur des revendications et recommandations d'actions auprès des acteurs concernés. Selon l'implication que le syndicat décide d'avoir dans la résolution du problème, ces incitations peuvent ouvrir la voie à un dialogue ou à des négociations avec les différents acteurs liés au problème.
- Le second niveau d'implication des syndicats est celui d'actions concrètes, visant à une large diffusion d'information sur le problème en question. Cela

³¹ Classification inspiré de: Gloukoviezzoff, G., 1996, "Surendettement des particuliers en France: Quels rôles pour les syndicats?". Social Finance Program Working Paper n°43. ILO

peut être fait sous forme de document distribué, ou sous forme de formation. Les personnes généralement ciblées seront les travailleurs, les consommateurs ou des institutions s’y référant et leur venant en aide.

- Le dernier niveau est celui d’action traitant le problème directement sur le terrain. Cela sous-entend une implication directe des syndicats dans la résolution du problème, sous forme d’aide ou de projet, implémenté par le syndicat lui-même.

L’implication des syndicats dans le développement du système financier en Afrique du Sud est, selon notre classification, principalement de premier niveau. Les actions de deuxième niveau sont très rares, et celles de troisième quasiment inexistantes.

La majorité des actions entreprises par les syndicats le sont faites par la centrale syndicale COSATU, qui est de très loin le partenaire social le plus dynamique et le plus influent en Afrique du Sud. Par ce fait, les syndicats affiliés à COSATU font entendre leurs voix à travers la centrale, et donc entreprennent que très peu d’actions individuelles.

Parmi les moyens d’action utilisés par COSATU pour le développement du système financier, on retrouve des prises de position diffusées à travers des documents généraux adopté par les organes internes³² fixant la politique suivie de la centrale syndicale comme par exemple:

- Programme d’action adopté par COSATU lors du *Inaugural Central Committee*, juin 1998.

³² L’instance de décision la plus haute dans COSATU est le “National Congress” qui se réunit tous les 3 ans. La seconde structure de décision de la fédération syndicale est le “Central Committee”.

- Déclarations et Résolutions du *COSATU Special Congress*. Août 1999.
- Résolutions du *COSATU 7th National Congress*. Septembre 2000.
- Résolutions du *COSATU 8th National Congress*. Septembre 2003.

Puis, certaines de ses prises de position font ensuite l'objet de rapports spéciaux présentés ou soumis auprès du parlement et de ses comités, commissions ou départements concernés. Ces rapports ont des tons différents, allant aussi bien du ton incitatif et suggestif, qu'au ton revendicatif et dénonciateur. Voici les rapports soumis au gouvernement concernant le développement du système financier:

- Mémoire soumis au *Parliamentary Finance Committee* sur "BUDGET hearings on the Role of the South African Reserve Bank and Monetary Policy". Mars 1998.
- Recommandations présentées au *Portfolio Committee on Communication* sur "The Postal Services Bill". Septembre 1998
- Rapport soumis au *Parliamentary Hearing* sur "Bank, Charges, Microlending and the Usury Act". Mars 1999.
- Suggestion de COSATU soumis au *Department of Trade and Industry* sur le rapport "Examination of Costs and Interest Rates in the Small Loans Sector". Septembre 2000.
- Rapport présenté au *Portfolio Committee on Housing* sur le "Home Loan and Mortgage Disclosure Bill". Septembre 2000.

- Recommendations de COSATU soumises au *Department of Trade and Industry* sur “The Consumer Affair Committee’s report and proposed regulations of Credit Bureaus”. Juillet 2003.
- Rapport de COSATU présenté au *Portfolio Committee for Trade and Industry* sur le “National Credit Bill B18-2005”. Août 2005.

Au-delà de ces simples prises de positions, COSATU prend part aux négociations et cherche à créer un vrai dialogue avec les acteurs influents ou impliqués dans cette problématique. Pour cela, elle utilise notamment son alliance avec les partis politiques de l’ANC et du SACP, pour un soutien et un accès facilité au gouvernement. COSATU utilise également, la plate-forme de négociations du NEDLAC, qui est un outil assez unique en son genre. Cela permet aux syndicats en faisant partie de NEDLAC (COSATU, FEDUSA, NACTU) de dialoguer et coopérer avec les différents acteurs y siégeant, tel que le gouvernement (inclus la Banque Centrale comme membres non-votant), le secteur privé, et différentes communautés (dont «Financial Sector Coalition»; SACCOL).³³

COSATU effectue également quelques actions avec une implication plus pratique, comme des actions liées à la promotion des coopératives bancaires. Cela se traduit par des partenariats pour une formation des employés de ces coopératives à ce sujet, ainsi qu’une plus grande information diffuse auprès des consommateurs de ces coopératives.³⁴ COSATU et FEDUSA sont également impliqués dans les initiatives de formation du FSB

³³ <http://www.nedlac.org.za/>

³⁴ Résolutions du *COSATU 8th National Congress*. Septembre 2003.

(Financial Services Board)³⁵, qui visent à une meilleure compréhension financière. Celles-ci joueraient le rôle d'initiateur de programme et de véhicule de diffusion de l'information.³⁶

4.2 Impacts et Résultats

Un des premiers impacts des syndicats sur le système financier a eu lieu après la démocratisation de 1994, lorsque COSATU réussit à faire adopter par le parti au pouvoir (ANC) le RDP (Reduction and Development Program) dans sa ligne politique directrice. Ce programme destiné à remédier aux héritages économiques et sociaux déséquilibrés de l'apartheid, traitait également des réformes du secteur financier³⁷, et donnaient une idée cadre des ambitions de COSATU dans ce domaine pour les années suivantes. On pouvait notamment déjà percevoir la volonté de COSATU de réinstaurer le «Usury Act». Cette volonté de limiter les charges exigées par les banques et d'implémenter un organe de surveillance et de régulation sur le secteur financier fut renforcé dans les années qui suivirent, notamment par la soumission au parlement du document «Bank Charges, Microlending and the Usury Act» en 1999. Cette pression émise par COSATU découla donc peu après sur le «Usury Act: Exemption Notice» accompagné par la création du MFRC (Micro Finance Regulatory Council).³⁸ En 2006, par le «National Credit Act» cette institution de surveillance se fit englober dans un nouvel organe, appelé le NCR (National Credit Regulator), dans le but d'élargir la protection des consommateurs de crédit

³⁵ <http://www.fsb.co.za>, “ Le FSB est une institution indépendante établit pour superviser l’industrie des services financiers non-bancaires dans l’intérêt du publique”.

³⁶ Piprek, G., Dlamini, P., Coetzee, G., 2004, “Financial Literacy Scoping Study & Strategy Project”. FinMark Trust. Mars

³⁷ www.williambowles.info/articles/rdp.doc. RDP: section 2.5.15 et 4.7

³⁸ c. f section 3.1.2: *Le taux d’intérêt d’emprunt et le taux d’intérêt d’épargne*

(transactions, hypothèques, carte de crédit, microcrédit, surendettement), ainsi que d'améliorer l'information et la transparence sur les crédits. Ces recommandations furent soutenues par COSATU en 2003³⁹, puis en 2005 de façon plus intense⁴⁰.

Autre impact important des actions des syndicats (COSATU principalement), fut l'adoption de la «Financial Sector Charter». Celle-ci découle de la «Red October Campaign» de 2000 contre les abus de l'industrie bancaire, qui fut lancée par le SACP et vivement soutenue par COSATU. En suivi un projet de loi de COSATU pour réformer une partie du système bancaire⁴¹. Cette initiative fut adoptée par le gouvernement en 2001 sous le nom de «The Home Loans and Mortgages Disclosure Act ». Toute cette pression mise sur le secteur bancaire les amena de plus en plus à dialoguer et à prendre part aux négociations au sein du NEDLAC. Dans cet élan, le «Financial Sector Summit» souhaité par COSATU lors de son «7th National Congress» (2000) sera organisé et la charte sera ratifiée par les banques. L'engagement pris par ces dernières apportera une multitude d'initiatives de leur part pour atteindre les exigences stipulées dans la charte dont par exemple la création des comptes nationaux «Mzansi», ou des transactions par téléphones portables par le MTN banking et la WIZZIT Bank.⁴²

D'autres exigences de la part de COSATU pour une amélioration du système financier ont, elles aussi, abouti. On peut citer par exemple celle sur la concurrence effective entre

³⁹ Recommandations de COSATU soumis au *Department of Trade and Industry* sur "The Consumer Affair Committee's report and proposed regulations of Credit Bureaus". juillet 2003.

⁴⁰ Rapport de COSATU présenté au *Portfolio Committee for Trade and Industry* sur le "National Credit Bill B18-2005". Août 2005.

⁴¹ Rapport présenté au *Portfolio Committee on Housing* sur le "Home Loan and Mortgage Disclosure Bill". septembre 2000.

⁴² c.f. section 2.2.2, p.14-15

les banques, où COSATU dénonce un manque de concurrence qui amène à des coûts de services financiers trop élevés. Elle suggéra dès 1996 dans son rapport «Collusion between Banks on Interest Rates», puis le répéta en 1999 dans «Bank Charges, Microlending and the Usury Act» qu'une enquête sur la compétitivité dans l'industrie bancaire doit être effectuée par le gouvernement. Ce qui fut réalisé par la Banque Centrale, et dont les résultats furent publiés en 2004.⁴³

Des impacts sur le développement des coopératives bancaires se sont fait ressentir ces dernières années, depuis que COSATU considère celles-ci, dans ses résolutions du *8th National Congress (2003)*, comme une solution aux problèmes de l'exclusion financière et aux excès de coûts. Elle renforça son soutien au SACCOL (Savings and Credit Cooperative League) par des commentaires sur le *Draft Co-operatives Bill (2004)*, puis lors du *COSATU 3th Central Committee (2005)*. Son engagement pour les coopératives financières a été soutenu par le gouvernement, en légiférant le «Co-operatives Act» (2005) et le «Co-operative Banks Bill».

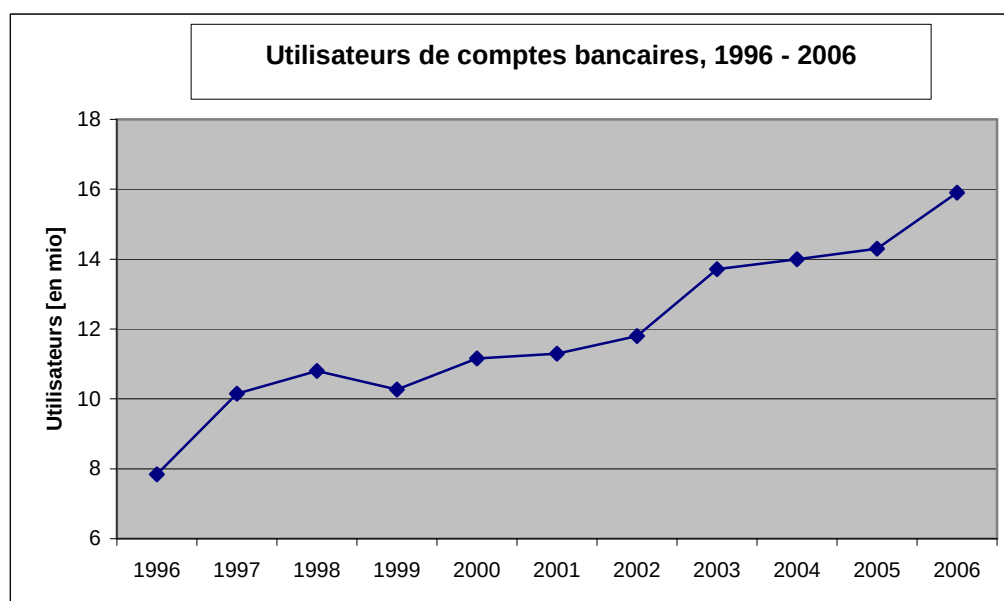
La *Reserve Bank of South Africa*, souvent critiquée par les syndicats comme étant trop restrictive dans le but de protéger la valeur de la monnaie n'est pas restée insensible aux dénonciations émises par COSATU dans son rapport «Budget Hearings on the Role of the South African Reserve Bank and Monetary Policy » en 1998, puis en 1999 dans «Bank Charges, Microlending and the Usury Act ». Celles-ci se traduisent par une augmentation du taux de change (Rand par US Dollars), le faisant passer de 4,5 R/\$ en 1997, jusqu'à 11.5 R/\$ en 2001.⁴⁴ Après ce pic, la Banque Centrale diminua à nouveau son taux de

⁴³ Falkena, H., 2004, "Competition in South African Banking". Task group report for the National Treasury and the South African Reserve Bank. avril.

⁴⁴ South African Reserve Bank.

change, le laissant à une valeur stable de 6,5 R/\$⁴⁵ jusqu'à nos jours, malgré des réactions de COSATU à l'encontre de cette politique lors de son *8th National Congress*.

En ce qui concerne l'accès aux services financiers dans son ensemble, on constate une croissance constante depuis la fin de l'apartheid. En 1996, ils n'étaient que 7.8 Mio de personnes à utiliser un compte en banque, soit moins de 30% de la population adulte, alors que de nos jours (2006) ils sont 15,9 Mio, soit 51% de la population adulte.



Comme on peut l'observer sur le graphique ci-dessus, la croissance de l'accès aux comptes bancaires est en forte augmentation ces dernières années, passant de 46,5% de la population adulte⁴⁶ à 51% au cours de la dernière année (2006).⁴⁷

⁴⁵ <https://www.cia.gov/cia/publications/factbook/geos/sf.html>

⁴⁶ La population adulte en Afrique du Sud représente 31,1 Mio de personnes qui ont 18 ans et plus.

⁴⁷ ACNielsen. FutureFact Marketscape Survey 2002. Johannesburg
Finscope surveys, 2003-2005-2006. FinMark Trust

Cette forte croissance depuis 2002 peut avoir plusieurs origines : d'une part elle peut provenir de la « Financial Sector Charter » qui pousse les banques commerciales à s'investir davantage pour améliorer l'accès au service financier, et donc implicitement de la montée en puissance des comptes Mzansi (2% de la population adultes en 2005, soit 550'000 personnes, et 6% en 2006)⁴⁸. D'autre part, elle peut également être due à la multiplication des initiatives de la FinMark Trust⁴⁹, ou aux progrès de pénétration des technologies bancaires mobiles.

Un véhicule prometteur conçu pour améliorer l'accès aux services financier, et fortement soutenu par le monde syndical Sud Africain, sont les SACCOs (Savings and Credit Cooperatives), qui connaissent des croissances annuelles impressionnantes. Même si le nombre de personnes touchées par ce type d'institution reste encore marginale (12,500 personnes en 2006), la forte croissance moyenne depuis 2003 des montants (épargne et crédit) gérés par les SACCOs est très encourageante (30% par an)⁵⁰.

Malgré cette progression générale à l'accès aux services bancaires, le clivage dans les statistiques ne s'est pas estompé. Même si ces derniers sont une des cibles principales des programmes, il n'en reste que 87 % des gens n'ayant pas accès à des services financiers sont noirs, et 10 % colorés, contre seulement 2 % de Blancs. Dans ce même ordre d'idée, les gens à bas revenu (LSM 1-5)⁵¹, qui sont l'objectif primordial des syndicats, sont les plus touchés par le manque d'accès aux services financiers de base. Mais grâce au travail

⁴⁸ Finscope surveys, 2005- 2006. FinMark Trust.

⁴⁹ Gibson, A., 2006, "Developing financial services markets for the poor: FinMark in South Africa". The Springfield center. Mai

⁵⁰ <http://www.saccol.org.za>: SACCO Annual Statistics

⁵¹ Le "Living Standard Measure" est un outil de segmentation de la population, catégorisant les ménages en 10 groupes en fonction de leur standard de vie, afin d'obtenir une mesure de richesse des ménages.

effectué ces dernières années sur cette tranche de populations, la tendance est en train de s'améliorer. Ils n'étaient que 22 % des LSM 1-5 à posséder un compte en banques en 2001⁵², alors qu'en 2005, ce chiffre atteignait 32%⁵³.

La plus grande barrière à l'accès aux services financier est, pour 52 % des personnes, le fait d'être sans emploi, induisant des revenus très faibles.⁵⁴ La catégorie des LSM 1-5 étant spécialement caractérisée par un taux de chômage très élevé⁵⁵, il est donc intuitivement déductible que la création d'emploi destiné à cette classe de population, est une solution au problème de l'accès aux services bancaires. Ainsi donc, les revendications des syndicats pour la création d'emploi sont indirectement des revendications ou des solutions à l'intégration des gens dans le système bancaire formel.

5. Conclusions

Nous constatons que le développement du système financier sud-africain et que l'accès à ces services dans le pays s'est significativement amélioré au cours de la dernière décennie. A cette amélioration de la situation, une part doit être incombée à l'implication des syndicats dans cette problématique.

Ayant su utiliser de manière efficace la plate-forme de négociation du NEDLAC pour défendre leurs points de vue, les syndicats ont réussi à amener l'industrie bancaire à une prise de conscience de l'importance d'un système financier efficient et accessible à tous.

⁵² ACNielsen. FutureFact Marketscape Survey 2002. Johannesburg

⁵³ Finscope surveys, 2005. FinMark Trust

⁵⁴ Survey highlights, FinScope South Africa 2006

⁵⁵ 79 % des gens n'ayant pas accès aux services financiers, dont la majorité font partie de la catégorie LSM 1-5, sont sans emploi. ACNielsen. FutureFact Marketscape Survey 2002. Johannesburg

Une initiative clé émanera du secteur financier en 2003. Cette initiative, sous le nom de «Financial Sector Charter», dynamisa le développement du système financier. S'en suivit, une multiplication des projets (Mzansi, WIZZIT, SACCO) favorisant ce développement, ainsi que des résultats significativement positifs sur l'inclusion financière.

Le cas de l'Afrique du Sud est un cas spécifique venant du fait que d'un côté on trouve un secteur financier ultrasophistiqué, et d'un autre un système sous-développé et informel. Le but est donc d'intégrer la majorité de la population du second système dans le premier. Une autre spécificité, qui pourrait amener un écart entre différents pays de l'impact et des résultats de l'implication des syndicats, serait l'existence d'un outil de dialogue et de négociation entre syndicats, employeurs, gouvernement et société civile (NEDLAC). Ainsi donc, l'exportation du modèle sud-africain d'implication des syndicats dans le développement de l'inclusion financière, est réalisable, mais sera d'autant plus efficace si une institution du type NEDLAC y était implémentée d'abord.

Même si tous les résultats des interventions de ces derniers ne sont pas directement observables, leurs rôles nous paraissent essentiels dans le développement passé et futur du système financier sud-africain. Au cours des différentes prises de positions des syndicats énumérées dans ce rapport, nous constatons que dans beaucoup de cas, celles-ci ont, par leur soutien apporté aux organes ou entités exécutives, eu des effets positifs pour amener l'ensemble du pays vers un système financier plus développé et accessible à un plus grand nombre de personnes.

Bibliographie

ACNielsen, FutureFact Marketscape Survey 2002. Johannesburg

Bester, H., de Koker, L., Hawthorne, R., 2004, "Access to Financial Services in South Africa: A brief case study of the effect of the implementation of the FATF Recommendations." GENESIS Working paper ref: 1659. April.

Byrnes R. M., 1996, "A country study: South Africa". The Library of Congress

Leenhadt, H., 1987, "Le renouveau du syndicalisme noir." *Politique Africaine*. N° 25, Mars.

CGAP, 2004, "The impact of interest rate ceilings on microfinance". Mai

COSATU, 1998, "BUDGET hearings on the Role of the South African Reserve Bank and Monetary Policy". Mars

COSATU, 1998, Programme of Action: *Inaugural Central Committee*. Juin.

COSATU, 1998, Submission on "the Postal Services Bill [B97 -98]". Septembre.

COSATU, 1999, "Bank, Charges, Microlending and the Usury Act". Mars.

COSATU, 1999, Declarations and Resolutions: *COSATU Special Congress*. Août.

COSATU, 2000, "Home Loan and Mortgage Disclosure Bill". Septembre.

COSATU, 2000, Resolution of *COSATU 7th National Congress*. Septembre

COSATU, 2000, "Examination of Costs and Interest Rates in the Small Loans Sector". Septembre.

COSATU, 2003, "The Consumer Affairs Committee's report and proposed regulations of Credit Bureaus". Juillet.

COSATU, 2003, Resolutions of *COSATU 8th National Congress*. Septembre 2003.

COSATU, 2005, Submission on the "National Credit Bill B18-2005". Août.

Falkena, H., 2004, "Competition in South African Banking". Task group report for the National Treasury and the South African Reserve Bank. Avril

FinScope, 2003, a FinMark Trust initiatives, <http://www.finscope.co.za>

Finscope surveys, 2006. FinMark Trust. December

Gibson, A., 2006, "Developing financial services markets for the poor: FinMark in South Africa". The Springfield center. Mai

- Gloukoviezoff, G., 1996, "Surrendettement des particuliers en France: Quels roles pour les syndicates?". Social Finance Program Working Paper n°43. ILO
- Itano, N., 2005, "Africa's cellphone boom creates a base for low-cost banking". Août.
- Ivatury, G., Pickens, M., 2006, "Mobile Phone Banking and Low-Income Costumers". CGAP.
- Jauch, H., 2003, "Trade Unions in Southern Africa". Labour Resource and Research Institute. Septembre.
- Jenskins, C., Thomas, L., 2000, "The changing Nature of Inequality in South Africa". World Institute for Development Economics Research. Octobre
- Lehutso-Phooko, M., 2003, "Financial Development and the Unbanked". South African Reserve Bank. *Labuor Markets and Social Frontiers*. N° 3. Avril
- Malcolm, R., 1998, "Chalk and Cheese: SASBO and COSATU". South African Labour Bulletin, 22, 3, 34-48.
- Marié K., 2006, "Policy initiatives to expand financial outreach in South Africa". Development Bank of Southern Africa. Prepared for *Access to Finance: Building Inclusive Financial Systems*, 31 May 2006. World Bank.
- Mauri, A., 2002, "Savings and Development". n° 3. Giordano Dell' Amore Foundation.
- Mboweni, T.T., 2000, "South Africa's integration into the global economy". South African Reserve Bank. Octobre
- Mohane, H., Coetzee, G., Grant, W., 2002, "The Effects of the Interest Rate Ceilings on the Micro Lending Market in South Africa". University of Pretoria.
- Piprek, G., Dlamini, P., Coetzee, G., 2004, "Financial Literacy Scoping Study & Strategy Project". FinMark Trust. Mars
- Richardson, B., 2006, "Mobile Africa – Wizzit Bank – Low cost banking for the unbanked". Mars.
- SACP, 2007, "Declaration And Press Release Of The SACP Western Cape 5th Provincial Congress". Mars.
- World Bank, 2000, Findings. N°134. Février
- World Savings Bank Institute, 2006, "Access to finance in the African region". Juin
- Statistics South Africa, 2005, "Labour force survey"

Employment Sector, Social Finance Programme

Publications

Working papers

N°1	1994	D. Gentil & al.	Banquiers ambulants et op ération 71 au Togo et au Bénin
N°2	1994	B. Balkenhol & E.H. Gueye	Tontines and the banking s ystem – Is there a case for building linkages?
N° 3	1995	D. A. Soedjede	Mécanismes de collecte de l'épargne et de financement de l'entrepreneuriat informel et formel par les banquiers ambulants au Togo
N° 4	1994	M.A. Adechoubou & S.N. Tomety	Les banquiers ambulant s au Bénin
N° 5	1994	B. Hane & M.L. Gaye	Les pratiques du marché parall èle du crédit au Sénégal C Leçons pour le système bancaire
N°6	1994	I. Ba	PME et institutions financières isl amiques
N°7	1994	B. Balkenhol & Ch. Lecointre	Pratiques bancaires dans l es opérations de crédit avec les petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest
N° 8	1994	I.F. Camara	Structures mutualistes d'épa rgne et de crédit dans l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA)
N°9	1995	B. Wesselink	Monitoring guidelines for se mi-formal financial institutions active in small enterprise finance
N°10	1995	J. Poyo	Expansion of rural financial ser vices: The development of a community-based rural credit union network in the Dominican Republic (1984-1993)
N°11	1995	J.P. Krahnen & R.H. Schmidt	On the theory of credit c ooperatives: Equity and onlending in a multi-tier system A concept paper
N°12	1995	D.W. Adams	Using credit unions as condu its for micro-enterprise lending: Latin-American insights
N°13	1995	M. Lamberte	Credit unions as channels of micro-credit lines: The Philippine case

N°14	1995	K.J. Morris	The effects of using credit unions as onlending agents for external lines of credit: The experience of the International Credit Union Movement
N°15	1996	R. T. Chua & G. M. Llanto	Assessing the efficiency and outreach of micro-finance schemes
N°16	1996	T. Sparreboom & P. Sparreboom-Burger	Migrant worker remittances in Lesotho: A review of the Deferred Pay Scheme
N°17	1996	P. Sparreboom-Burger	The performance of the Lesotho credit union movement: internal financing and external capital inflow
N°18	1997	M. Bastiaenen & P. van Rooij	Guarantee funds and NGOs : Promise and pitfalls: A review of the key issues
N°19	1998	P. Mosley	The use of control groups in impact assessments for microfinance
N°20	1998		International Labour Standards and Micro-finance: A Review
N°21	1999	S. Puri & T. Ritzema	Migrant Worker Remittances, Micro-finance and the Informal Economy: Prospects and Issues
N°22	2000	J. Roth	Informal Micro-finance Schemes: the case of funeral Insurance in South Africa
N°23	2000	L. Mayoux	Micro-finance and the empowerment of women -A review of key issues
N°24	2000		Institutional Assessment for NGOs and self-help Organisations Managing Guarantee schemes
N°25	2000	A. McDonagh	Microfinance Strategies for HIV/AIDS Mitigation And Prevention In Sub-saharan Africa
N°26	2001	B. Balkenhol & H. Schütte	Collateral, collateral law and collateral substitutes
N°27	2002	D. M. Gross	Financial Intermediation: A contributing factor to Economic growth and employment
N°28	2002	L. Deelen & K.O. Bonsu	Equipment finance for small contractors in public work programmes
N°29	2002	M. Aliber A. Ido	Microinsurance in Burkina Faso
N°30	2002	E.S. Soriano E.A Barbin & C. Lomboy	A field study of microinsurance in the Philippines

N°31	2002	L. Manje & C. Churchill	The Demand for Risk-managing Financial services in low income Communities: Evidence from Zambia
N°32	2002	I. Guerin	Microfinance et Autonomie féminine
N°33	2003	M. Aliber	South African Microinsurance Case- Study
N°34	2003	Ebony Consulting Int.	Private Equity and Capitalisation of SMEs in South Africa: Quo Vadis?
N°35	2003	Bankers' Institute of Rural Development	Property Rights and Collateral- How Gender makes a Difference
N°36	2003	F.L. Galassi D.M. Gross	How trustable are West African Mutual Savings and Loan Institutions? An application of PASMEC Databank
N°37	2003	M.S. de Gobbi	The Role of a Professional Association in Mutual Microfinance: The Case of Madagascar.
N°38	2003	T. Siddiqui C.R. Abrar	Migrant Worker Remittances & Micro- finance in Bangladesh.
N°39	2003	S. Thieme	Savings and Credit Associations and Remittances: The Case of Far West Nepalese Labour Migrants in Delhi, India.
N°40	2003	C. Sander I. Barro	Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro finance.
N°41	2006	C. Kreuz	Micro-lending in Germany
N°42	2006	D. Cassimon J. Vaessen	Linking Debt Relief to Microfinance - An Issues Paper
N°43	2006	G. Gloukoviezoff	Surendettement des particuliers en France: Quels rôles pour les syndicats?
N°44	2006	Oliver J. Haas	Overindebtedness in Germany
N°45	2007	Alberto Didoni	The impact of liberalisation policies on access to microfinance – the case of Peru
N°46	2007	Bonnie Brusky Reginaldo Sales Magalhães	Assessing Indebtedness: Results from a Pilot Survey among Steelworkers in São Paulo

IFLIP Research Papers

00-1	Dec. 2000	D.M. Gross	Research Management Guidelines
02-1	Sept. 2002	J. Creedy	Starting Research and Writing a Research Paper

01-2	Oct. 2001	K.B. Korsah E.K. Nyarko N.A. Tagoe	Impact of Financial Sector Liberalisation on Competition and Efficiency in the Ghanaian Banking Industry
01-3	Nov. 2001	K.A. Ofei	Retooling Credit Unions: the Case of Credit Union Association of Ghana
01-4	Nov. 2001	E.K. Ekumah T.T. Essel	Gender Access to Credit under Ghana's Financial Sector Reform: A case Study of two Rural Banks in the Central Region of Ghana
01-5	Nov. 2001	V.K. Bhasin W. Akpalu	Impact of Micro-Finance Enterprises on the Efficiency of Micro-Enterprises in Cape Coast
02-6	Mar. 2002	F.A. Gockel S.K. Akoena	Financial Intermediation for the Poor: Credit Demand by Micro, Small and Medium Scale Enterprises in Ghana – A further Assignment for Financial Sector Policy
03-7	Mar. 2003	G. Chigumira N. Masiyandima	Did Financial Sector Reform Result in Increased Savings and Lending for the SMEs and the Poor.
03-8	Apr. 2003	T. Ngwenya N. Ndlovu	Linking SMEs to Sources of Credit: The Performance of Micro Finance Institutions in Zimbabwe
03-9	May 2003	L. Masuko D. Marufu	The Determinants of Transactions Cost and Access to Credit by Small and Medium Enterprises (SME) and the Poor in Zimbabwe.
03-10	Aug 2003	E. Amonoo P.K.Acquah E.E Asmah	The Impact of Interest Rates on Demand for Credit and Loan Repayment by the poor and SMEs in Ghana.
03-11	Nov 2003	C. Diop C. Dorsner D.M. Gross	Understanding Savings Mobilization by Mutual Savings and Loan Institutions in WAEMU Countries
03-12	Dec. 2003	E.K. Ekumah T.T. Essel	Information is Power. The Problem with Credit Accessibility in Rural Banks in Ghana.

Cahiers de Recherche ELIFID

00-1	Dec. 2000	D.M. Gross	Manuel de Gestion de la Recherche.
02-1	Dec. 2002	J. Creed	Entreprendre un travail de recherche et rédiger un papier de recherche.
00-2	Sep. 2001	A.N. Honlonkou D.H. Acclassato C.V.C. Quenum	Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits opérateurs économiques au Bénin.

02-3	Sep. 2002	L. Hoton A. Soule	L'impact de la libéralisation et de la me du secteur financier sur les pauvres et les petits opérateurs économiques au Bénin
03-4	Feb. 2003	R.E. Gbinlo Y.Y. Soglo	Libéralisation financière et accès au crédit l'épargne des systèmes financiers décentralisés: le cas des femmes au Bénin
03-5	Nov. 2003	M. K. Z. Kodjo E.H. Abiassi M.C. Allagbe	Le financement de l'agriculture béninoise dans un contexte de libéralisation: Contribution de la Micro Finance.
03-6	Dec. 2003	G.A. Sossou I.Y. Gbere	La demande d'assurance vie dans un environnement de libéralisation financière: Cas du Bénin.
04-7 04-8	Jan. 2004	A. Diaw I. Keita	Effets des différentes réformes du secteur financier sur les relations entre institutions bancaires et institutions non bancaires: Concurrence ou complémentarité ?
04-8	Jan. 2004	C. V.C. Quenum C. B. Igue	Libéralisation et financement du secteur primaire par les banques et établissements financiers au Bénin